

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

SECTEUR  
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

6, avenue Balatchano  
06300 Nice  
[asll@fondationdenice.org](mailto:asll@fondationdenice.org)



## Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2022 .....	2
Introduction .....	17
1. Les Mesures.....	17
2. Profil des ménages accompagnés en début de mesure.....	18
3. Bilan en fin de mesure .....	21
4. Témoignage de Madame V. ....	23



## LA FONDATION DE NICE EN 2022

# REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

FONDATION DE NICE  
Patronage Saint-Pierre Actes  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

EN PARTENARIAT ACTIF  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la Santé et de la Prévoyance

REGION SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLIS NICE 2017-2026

VILLE DE NICE

Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

LABEL DIVERSITÉ  
AFNOR CERTIFICATION

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

## Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

### Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale **Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

### Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

## Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

## Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

## Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

### Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.
- 

### L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

## Les grandes évolutions et faits marquants 2022

**La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES.** Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

**Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète** car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

**Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit** avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

**La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles** avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

## Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

**Le renforcement de l'attractivité de nos métiers** restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils. Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

**L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir** de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire. Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

# Chiffres Clés Hébergement et Logement

**4,9**

en M d'euros, le Budget  
du Domaine d'Activité  
Hébergement et  
Logement

**940**

en KEuros, le  
montant des  
loyers des  
hébergements du  
CHRS

**2022**

**8 793**

nombre de  
nuitées à la Halte  
de nuit

**158**

Hébergements  
au CHRS

**1 457**

Visites à domicile  
effectuées en 2022 à  
l'Unité Logement

**49**

en % des  
sorties du CHRS,  
en bail privé ou  
social

**27**

Le nombre de  
travailleurs  
sociaux

**96**

en pourcentage le  
taux d'occupation de  
la Halte de nuit

**8**

arrivés dans  
l'équipe en 2022

**17**

le nombre d'année  
d'ancienneté  
moyenne au CHRS

**5 947**

le nombre de  
passages matin  
et soir à la  
Halte de nuit

**304**

le nombre de  
personnes refusées à  
la porte à la Halte de  
nuit

**3,5**

le nombre d'année  
d'ancienneté  
moyenne à l'Unité  
Logement

Le domaine d'activité Hébergement- Logement a été créé dans le cadre de la restructuration globale du secteur social et médico-social dans une logique de cohérence des dispositifs, actions et de l'organisation managériale. Le domaine a connu un important développement par la mise en place du plan pauvreté, le déploiement de la stratégie du « logement d'abord » et les évolutions des modèles d'accompagnements.

Ces évolutions conduisent à repenser l'organisation sur la forme (ligne hiérarchique, cohérence...) et sur le fonds (projet d'établissement et de service).

La présentation d'organisation qui suit, a pour ambition de croiser l'ensemble des évolutions citées et de mettre en cohérence des éléments qui pouvaient jusqu'alors apparaître disparates et sans liens.

Elaborer avec les personnes des préconisations concertées sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour rechercher des solutions aux difficultés rencontrées.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages face à leurs problématiques.
- Rechercher des solutions adaptées pour un éventuel relogement. Trouver des solutions alternatives à toutes mise à la rue.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi.
- Mobiliser les dispositifs de soins tant sur le domaine somatique que psychique.
- Avoir une action volontariste sur l'usage d'habiter

Le Domaine d'activité Hébergement logement est composé de 50 salariés pour un équivalent de 49,2 ETP.

21 sont des travailleurs sociaux (CESF, TISF, ES, AS). Et nous avons 3 travailleurs pair dans le Domaine d'activité.

Les équipes sont encadrés par 3 cadres de proximité (Chef de service ou Coordinateur)

Les équipes du Domaine d'activité Hébergement et logement ont accompagné 993 personnes en 2022

- 186 pour la Halte de nuit
- 365 pour le CHRS
- 442 pour l'Unité Logement

# ORGANIGRAMME DA H&L

Emilie DONIER  
Assistante de direction

Zeina ZARIF-BRAYE  
Directrice du  
Secteur I

Martin POURBAIX  
Responsable d'Activité

Jean-Louis BEE  
Chef de Service  
CHRS

Samar SUFAN  
Secrétaire CHRS

Nathalie VITALE  
Secrétaire CHRS

## Travailleurs Sociaux:

Cécile CARBETTI, Nathalie JUSTES, Nicolas POINT, Sylviane FERRATO, Marina POLIDORI, Amina BOUHADJAR, Stéphanie BUFFOLI, Sylvie BERNARD, Delphine DEMONGET, Coralie LAZZERINI, Eva LOZACH, Karen KLOPMAN, Vincent GIAUFFRET, Sylvain CHANGENOT

**Psychologues:** Dominique COSTA et Sylvie YAHIAOUI

**ASH:** Yasmine FOUAD et \_\_\_\_\_

Amandine FABRE  
Coordinatrice  
ULAM

Maroua KHEDHIRI

Secrétaire ULAM et HDN

Stéphane POGGI  
Coordinateur  
Halte de Nuit

## Travailleurs Sociaux:

Julie RABASSE, Emmanuel MIRALLES, Idriss SOILIHI, Ibtissem BAILI, Lory NEVEU-MARTINEZ, Marine COSTA, Margaux LANTERO,

## CIP:

Mina NAJI, Hanane BOUSLILIH, Elodie GLASMAN, Chloé EMMANUELIDIS

**Travailleur socio-juridique:** Manon FRITSCH

**Travailleur Pair:** Michel LEANDRO, Samira FRIDMANN

## Agents d'accueil:

Khalid BELOUNIS, Arame DIOUF, Lassad HABAIEL, Françoise SKUTA, Sonia BEN-MESSAOUD, Christel AMETLLER

## Surveillants de Nuit:

Mohamed AKEB, Christel AMETLLER, Ali MEROUANE, Arnold ADJA, Shkelzen KINGJI

**Travailleur Social:** Khadidja BRAHIMI

Les bénéficiaires sont en majorité des hommes (60%), isolés, entre 25 et 50 ans. Même si nous constatons un vieillissement des personnes accompagnés.

Le travail réalisé par les équipes du Domaine d'activité hébergement logement se découpe en 3 types d'accompagnements distinct selon les dispositifs :

- Halte de nuit : accueil et mise à l'abri avec possibilité d'accompagnement social (ouverture des droits et orientation principalement)
- CHRS : accompagnement social global dans un hébergement, comprenant un volet emploi important.
- Unité logement : Evaluation sociale et bilan, puis mise en place d'un accompagnement ciblé sur la/les problématiques repérées ou orientation.

Le CHRS et l'unité logement travaille en accompagnement individuel, principalement en aller-vers.

Le CHRS complète son accompagnement par des ateliers collectifs. La Halte de nuit propose des activités socioculturelles.

<b>Services</b>	<b>Budget</b>	<b>Nbrs places</b>	<b>Cout/place</b>
APDL	216 400	175	1 236
ASLL	250 000	200	1 250
SPEL	449 400	180	2 496
CHRS	2 913 449	270	10 790
HDN	763 100	43	17 746

Le domaine d'activité se définit par une capacité d'intervention auprès des personnes qui rencontre des difficultés liées au logement. Il développe des actions de prévention, d'accompagnement et d'hébergement dans le cadre du projet de la Fondation de Nice et du secteur social et médico-social.

Niveau d'intervention	Objectifs	Publics	Dispositifs	Saisine des dispositifs	Modalités d'actions	Durée de l'action	Nbrs de places	Budget
<b>Dispositif d'actions primaires (situations préoccupantes)</b>	Prévenir précocement les risques avant toutes formes d'aggravations. Maintenir dans le logement	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataire de leurs logements	Agir Pour les Difficultés Locatives (APDL)	Bailleurs sociaux	Equipe mobile. Intervention dans les domiciles. Accompagnement de courte durée visant à la mobilisation du droit commun	De 1 à 8 mois maximum	175	216 400
<b>Dispositif d'actions secondaires (Situations préoccupantes, interventions à toutes les phases contentieuses).</b>	Accompagner Orienter.  Maintenir dans le logement ou relogement. Accent mis sur les réponses rapides	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataires de leurs logements	Service de prévention des expulsions (SPEL).  Accompagnement lié au logement (ASLL)	Etat/DEETS via la CCAPEX et l'unité prévention des expulsions Métropole NCA/CASA Métropole NCA FSL pour l'ASLL	Principes d'actions basé sur « l'Aller vers »  Primauté des visites à domicile	De 1 à 8 mois Maximum  De 4 à 12 mois Maximum	180  200 mesures / 110 ménages	449 400  250 000
<b>Dispositif d'actions tertiaires (Situations très dégradées, nécessitant une</b>	Héberger, Abriter Accompagner, Orienter. Reloger. Aider à accéder ou à recouvrer une	Ménages ou personnes isolées majeurs connaissant de graves difficultés.	Centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS)	Etat/DEETS Via le SIAO  Etat/Ville de Nice	Accompagnement global. Principe de la multi référence et du rétablissement.	Pas de durée réglementaire	270  43	2 913 449  763 100

<b>intervention globale)</b>	autonomie personnelle et sociale.		Halte de nuit		Principe de l'inconditionnalité	4 mois renouvelable 1 fois		
------------------------------	-----------------------------------	--	---------------	--	---------------------------------	----------------------------	--	--

Les principes d'accompagnement des dispositifs SPEL et APDL de l'Unité Logement ont été dès sa création sur les principes de l'aller-vers en multi référence. En 2023, l'ASLL rejoindra cette méthode, dans le cadre d'une nouvelle organisation réfléchie en 2022.

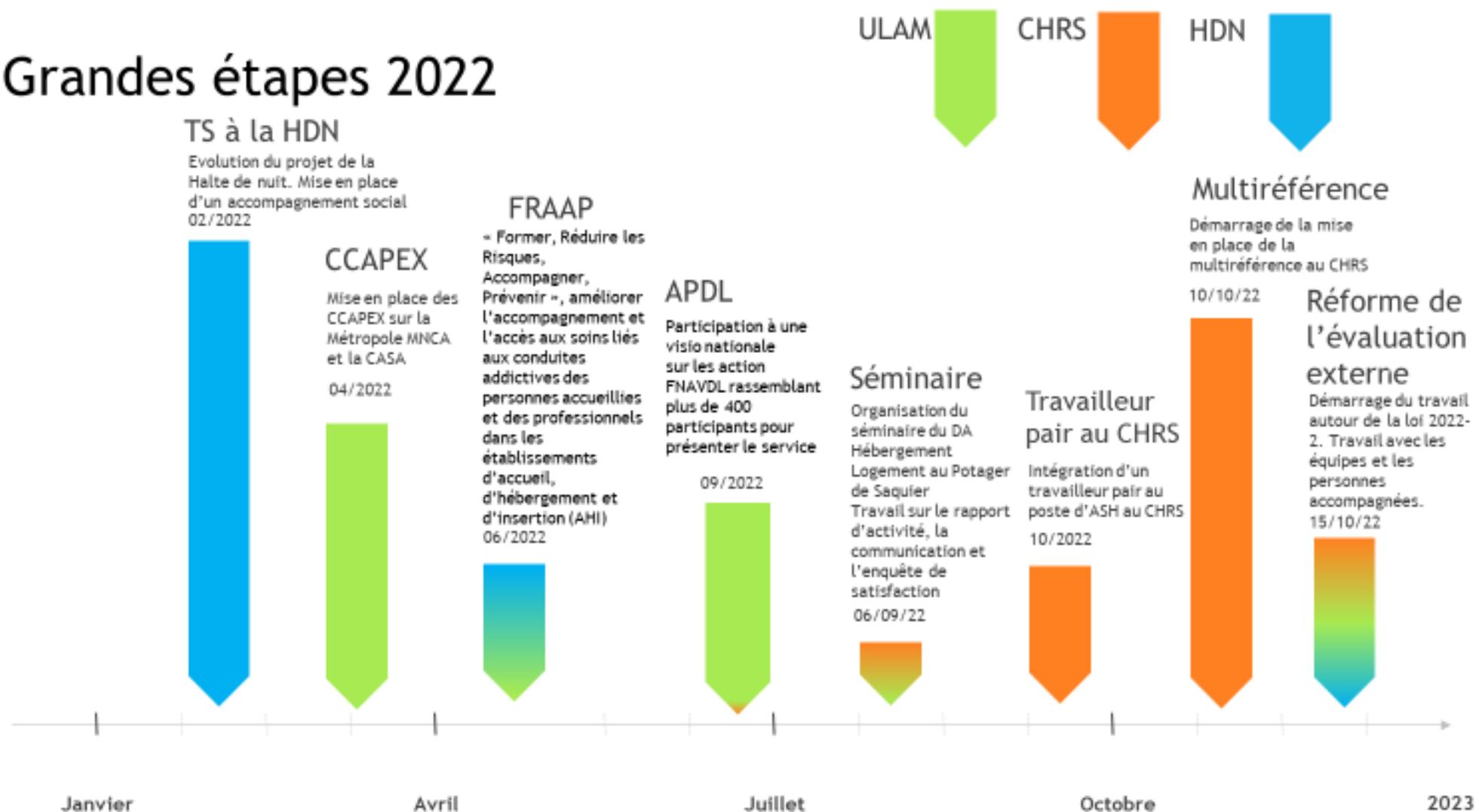
La Multi référence au CHRS, prévu au CPOM (2021/2025) a fait un grand bond en avant en 2022, avec la mise en place d'un accompagnement externe au changement. Le schéma d'organisation a été travaillé et arrêté en équipe, avec un modèle de multi référence propre au CHRS de la Fondation de Nice. La mise en application a démarré en 2023.

En complément, un travailleur pair a été recruté sur un poste d'ASH (Agent Social Hôtelier) avec comme feuille de route :

- Une meilleure visibilité des hébergements en site occupée,
- Une Gestion de l'organisation des interventions techniques (interne et externe),
- Et une présence à l'état des lieux de sortie, avec pour objectif le suivi des actions d'équipement de l'appartement pour limiter la vacance des hébergements

Le travailleur pair aura également pour mission d'accompagner dans l'usage d'habiter et le pouvoir d'agir les personnes hébergées à partir de son savoir expérientiel.

# Grandes étapes 2022



L'ensemble du domaine d'activité a initié un travail sur l'amélioration en continu de la qualité.

Avec pour principe de base d'associer systématiquement les personnes accompagnées à toutes les actions d'autoévaluation, partant du principe que nous souhaitons les consulter sur le fonctionnement des établissements, l'accompagnement éducatif et social. Ce principe renforce le sens de l'évaluation pour les équipes et est en accord avec le développement du pouvoir d'agir qui est une grande orientation stratégique de la Fondation de Nice.

**Au sein du Domaine d'activité, les services ne sont pas au même niveau : le CHRS dispose déjà d'outils et de process, quand la Halte de nuit et l'unité logement non soumis à ces obligations, en sont aux prémises et doivent créer les outils comme :**

Un Livret d'accueil avec les droits et devoirs

Une charte de déontologie et de confidentialité adapté à chaque unité et à la diversité des profils des collègues (multi référence, travail pair...)

Le deuxième point sur lequel nous avons engagé une réflexion, est de trouver comment récolter la parole des usagers :

- Questionnaire oral avec prise de note au milieu de l'accompagnement et questionnaire de satisfaction à la fin
- Groupe de parole avec intervenant et séminaire des usagers
- Groupe de parole et questionnaire de satisfaction à la fin

La méthodologie retenue pour ce travail est d'avancer par unité, de se réunir avec l'ensemble des collègues pour faire un état des lieux de l'existant, de réaliser une autoévaluation par service

Un partage de nos travaux est effectué au niveau du Secteur avec les autres Domaines d'activité (« Santé et Addiction » et « Asile et Insertion »)

Sur l'ensemble du Domaine d'activité, le plan de formation propose des formations récurrentes : gestion des conflits, Premiers soins en santé mentale, Prévention de la radicalisation, remise à niveaux de la conduite (par l'autoécole sociale de la Fondation de Nice).

En plus de ces formations récurrentes, en mutualisation avec les autres DA du secteur, nous avons eu l'opportunité de former des collègues sur les sujets de « l'interculturalité dans le logement », la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Enfin, 2 salariés du secteur ont suivi la formation du Maître d'apprentissage afin de pouvoir accueillir des apprenties dans nos services en partenariat avec HETIS.

## Introduction

Le bilan chiffré qui suit montre une activité 2022 toujours forte, reflétant une saisine importante par les travailleurs sociaux notamment du département, du dispositif auprès des services de la Métropole.

Le rapport d'activité qui suit fait ressortir les traits retrouvés dans différentes études sur les publics en difficultés notamment l'étude de la Banque de France sur le surendettement. Nous pouvons donc noter que le profil type du bénéficiaire de l'ASLL est une personne âgée de 40 à 59 ans, isolée ou en situation monoparentale dont le revenu est inférieur à 2000€ par mois et locataire dans le parc privé. Le taux d'effort pour le logement dans notre département supérieur à 50% des revenus des ménages accentue fortement les difficultés.

L'année 2022 a été marquée par des difficultés rencontrées pour le relogement via le LDA dans un contexte de relogement priorisé pour les familles réfugiées ukrainiennes.

L'équipe a participé au travail sur la réforme du FSL initié par la Métropole Nice Côte d'Azur.

### 1. Les Mesures

Période	Nombre de ménages
Entrées en 2022	134
Entrées en 2021 se poursuivant en 2022	66
Total	200

Avec 200 ménages accompagnés en 2022 et 301 mesures, l'objectif de la convention est dépassé. Chaque travailleur social suit annuellement 50 mesures.

Durée d'accompagnement	Nombre de mesure	%
De 0 à 4 mois	109	61%
De 0 à 8 mois	37	20%
De 0 à 12 mois	18	10%
Plus de 12 mois	16	9%
Total	301	100%

Près des 2/3 des mesures ne sont pas renouvelées.

Mesures annulées	21
------------------	----

En 2022, 134 ménages orientés dont 21 annulations, soit 113 ménages accompagnés pour un objectif de 110.

## 2. Profil des ménages accompagnés en début de mesure

Origine de la demande	Nombre de ménages orientés
MSD	73
CCAS	12
LDA	2
Bailleurs sociaux	13
Associations : ALC, Fondation de Nice	13
Total	113

L'orientation des ménages par les MSD est très majoritaire (64% contre 54% en 2021).

Situation familiale des ménages	Nombre
Célibataire	41
Couple avec enfants	27
Couple sans enfants	1
Famille Monoparentale	44
Total	113

63% des ménages accompagnées ont des enfants.

Âge du demandeur	Nombre	%
18 – 25 ans	5	4%
26 – 39 ans	32	28%
40 – 59 ans	54	48%
+ de 60 ans	22	20%
Total	113	100%

La part des ménages de plus de 60 ans est passée de 14% en 2021 à 20% en 2022

Nature des ressources du demandeur d'emploi	Nombre
Salaire	46
Revenus d'activité professionnelle	3
Pôle emploi (ARE, ASS)	15
Indemnités journalières	4
RSA	32
AAH	10
Prestations vieillesse / retraite complémentaire / ASPA	14
Allocation veuvage	0
Prime d'activité	18
Total	142

Les ménages peuvent cumuler plusieurs ressources

48% des ménages ont des ressources liées à l'emploi et 52% à des prestations sociales.

Montant des ressources de l'ensemble des ménages	Nombre
0 à 500 €	6
501 à 1 000 €	31
1 001 à 1 500 €	39
1 501 à 2 000 €	28
2 001 à 2 500 €	5
2 501 à 3 000 €	3
3 001 à 3 500 €	1
+ de 3 500 €	0
<b>Total</b>	<b>113</b>

76% des ménages ont des ressources inférieures à 1 500 euros (62% en 2021). Ce chiffre monte à 92% pour un revenu inférieur à 2 000 euros (85% en 2021)

Statut du ménage au niveau locatif	Nombre
Propriétaire	1
Hébergement chez des tiers (amis, parents)	21
Locataire parc public	30
Locataire parc privé	52
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, SDF, ect)	6
PAU	0
Autres	3
<b>Total</b>	<b>113</b>

Les locataires du parc privé sont majoritaires (46%), la part des locataires du parc public passe de 10% en 2021 à 27% en 2022.

Principal motif d'intervention	Nombre
Recherche de logement	82
Maintien dans le logement	9
Aide à l'installation	22
<b>Total</b>	<b>113</b>

L'aide à l'installation passe de 9% en 2021 à 19% en 2022. Dans le même temps, la part des ménages en recherche de logement diminue 12% par rapport à 2021 (72%)

Si expulsion, stade de la procédure	Nombre
Commandement de payer	3
Assignation	4
Commandement de quitter les lieux	5
Concours de la force publique	9
Total	21

Diminution de 50% de ménages en procédure d'expulsion (42 ménages en 2021). En effet, nous avons privilégié sur l'année 2022 de requalifier les mesures ASLL (avec au moins un bail résilié) en mesure SPEL avec l'accord préalable de la Métropole et de la DDETS. Nous avons notamment fait ce choix car les délais d'attente de l'ASLL n'étaient pas compatibles avec la nécessité d'intervenir en urgence sur une procédure d'expulsion avancée.

Problématique liée au logement (plusieurs problématiques sont repérées)	Nombre
Bail non renouvelé	14
Hébergé chez des tiers	20
Insalubrité ou indécence	7
Séparation	10
Logement trop petit	31
Logement trop cher	21
Logement inadapté au handicap, ou à la santé	5
Procédure d'expulsion (impayé de loyer)	22
Congé pour vente	13
Conflit avec le propriétaire	12
Total	155

Difficultés repérées chez le demandeur (plusieurs choix possibles)	Nombre
Gestion budgétaire	40
Gestion administratives (ouverture de droit)	67
Autonomie insuffisante	30
Démarches infructueuses	61
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	9
Problème à aménager dans un logement	7
Prévention de troubles de voisinage	2
Problème de santé	28
Total	244

La santé est une difficulté importante (12%). Mais la difficulté principale reste la capacité à gérer un budget et des démarches administratives : 81% des ménages

### 3. Bilan en fin de mesure

Sur 123 ménages sortis

Reconnaissance DALO/DAHO	Nombre
Dossiers de ménages reconnus DALO/DAHO	37
Dossiers constitués dans le cadre de l'ASLL	19
Total	56

Statut du ménage en fin de mesure	Nombre
Accédant ou propriétaire	1
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	13
Hébergement en résidence sociale, FJT	2
CHRS, PAU	0
Locataire parc social	33
Locataire parc privé	49
Intermédiation locative	5
Maintien dans le logement	5
L'accompagnement n'a pas permis de trouver de solution	15
Total	123

Seul 12% des ménages n'ont pas trouvé de solution suite à l'accompagnement par le dispositif ASLL.

Aides financières sollicitées	Nombre
FSL Accès	17
FSL Maintien locataire	6
FSL Maintien propriétaire	0
FSL Fluide	5
Concordat	0
Autres	12
Total	40

40 aides financières sollicitées en 2022 contre 25 en 2021

Autres dispositifs / instances sollicités	Nombre
CCAPEX Territoriale	2
Service de prévention des expulsions	1
LDA	54
CAP Logement	9
Agir pour les difficultés locatives	1
ADIL	2
Autres : SIAO, ...	4
Total	

Dispositifs mobilisés et résultat à la sortie	Nombre
Demande de logement social faite ou actualisée	72
Dossier Banque de France réalisé	6
Rencontre emploi avec la CIP de la FDN	13
Locataire relogé parc public	11
Locataire relogé parc privé	8
Locataire relogé LDA	5
Locataire relogé autre	1
Le bénéficiaire a retrouvé un emploi	12
<b>Total</b>	<b>128</b>

Actes usagers	Nombre		%
	2021	2022	
Visite à domicile	285	459	31%
Entretien au bureau	1 037	915	62%
Accompagnement extérieur	51	109	7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 373</b>	<b>1 483</b>	<b>100%</b>

« L'aller vers » (VAD et accompagnement extérieur) représente 38% des entretiens en 2022 contre 24% en 2021.

Cette augmentation démontre notre volonté d'inscrire encore davantage la démarche d'« aller vers » dans nos pratiques et l'impérieuse nécessité de prendre en compte le cadre de vie des personnes accompagnées dans l'accompagnement que nous proposons. Cette nécessité s'impose aussi car l'âge des personnes que nous accompagnons reste élevé (22% cette année de plus de 60 ans contre 14% l'an dernier).

2023 voit l'équipe de l'ASLL intégrer pleinement la nouvelle organisation de l'unité logement qui devient ULAM – Unité Logement d'Accompagnement Mobile.

Pour le dispositif ASLL, cela implique la mise en place de « l'aller vers » et de la multi référence.

Le projet pour 2023 est également de fluidifier les orientations ASLL avec la mise en place d'une réunion d'admission hebdomadaire. Le délai d'attente entre la demande ASLL par le bénéficiaire et le début de l'accompagnement pouvait atteindre jusqu'à 6 mois (délai de traitement, passage en commission, liste d'attente chez nous de 1 à 2 mois). Nous espérons que notre nouvelle organisation de travail, qui tend à mutualiser les professionnels et les dispositifs d'accompagnement, permettra de réduire ce délai de traitement.

#### **4. Témoignage de Madame V.**

##### **Qu'est-ce que notre accompagnement vous a apporté ?**

« Une remise en question et de comprendre que j'étais malade et que j'avais besoin d'aide et ça m'a apporté, ben justement, le fait de de me reprendre en main et de gérer toutes les situations petit-à-petit qui me bloquaient et puis de revivre enfin normalement, d'avoir une vie normale et dans un appartement propre que j'entretiens avec plaisir. Je peux faire venir du monde chez moi sans honte.

Mes dettes, ben, petit à petit, ça se termine et donc voilà je ferme plus les yeux, je fais plus l'autruche comme avant et puis de comprendre qu'on peut demander de l'aide pas qu'à l'association mais aussi aux amis, à la famille et pas avoir honte de demander de l'aide ».

##### **Qu'est-ce que vous avez pensé de nos méthodes d'intervention ?**

« Justement, j'ai apprécié parce que dès le début vous faites bien comprendre qu'il n'y a pas de jugement. Déjà, ça permet de se sentir en confiance. Voilà, on sait que dès le début, déjà on est mal parce qu'on est dans une situation compliquée donc on est mal à l'aise. Mais dès le début vous faites tout pour nous mettre à l'aise. On se sent en confiance et puis on a envie d'avancer... vous nous donnez l'envie d'avancer parce que déjà vous nous félicitez à chaque fois qu'on fait un petit pas, vous faites en sorte qu'on se sent grandit... Vous nous grandissez alors que nous on se sent toujours rabaissé, tout seul.

Comme je disais, je me renfermais donc je ne répondais pas au coup de téléphone, je ne répondais pas quand on sonnait chez moi alors qu'au début les 2 personnes ont vraiment essayé plus d'une fois en venant chez moi. Venir à n'importe quelle heure, essayer de se déplacer, jusqu'à même des fois à 7h du matin pour essayer de me trouver. Puis moi, je me renfermais sur moi, je ne voulais pas. Et puis à force de se déplacer, ben, vous laissiez un petit mot dans la boîte aux lettres, c'est là que j'ai rappelé et je suis rentrée en contact. J'avais beaucoup de difficultés aussi pour les rendez-vous parce que j'avais un travail d'ambulance qui me prenait beaucoup, donc à chaque fois vous vous déplaçiez ou alors je venais au bureau afin de me mettre en contact avec les personnes qu'il fallait, avec les compagnons pour le nettoyage avec l'assistance sociale de mon bailleur pour signer. Il y eu donc beaucoup de choses positives, beaucoup de déplacement, beaucoup de rendez-vous pris par téléphone alors que moi j'étais incapable de faire tout. »

##### **Comment avez-vous ressenti la première rencontre ?**

« Avant la rencontre j'avais été un peu angoissée, je reconnais. Mais après la première rencontre tout a été fait pour me mettre à l'aise. J'avais du mal à faire venir les personnes chez moi dans mon appartement qui était dans un état lamentable donc j'avais honte donc on s'est vu devant chez moi, dehors. Mais voilà, ces personnes m'ont mis tout de suite à l'aise, je me suis laisser porter par eux. Je leur ai donné ma confiance. Grace à cette confiance j'ai accepté leur aide. »

### **1<sup>ère</sup> rencontre avec l'ASLL :**

« Notre première rencontre ça été dans la continuité en fait... il y a eu l'accompagnement puis après ça a été progressif donc de me détacher des premières personnes qui se sont occupées de moi pour me faire aller vers vous et puis ça s'est bien passé. Comme de toute façon, j'étais déjà en confiance avec la Fondation de Nice la confiance est arrivée automatiquement. J'étais toujours dans l'optique d'avancer et je savais très bien que vous étiez là aussi pour m'aider, pour m'aider à avancer et surtout sur le point administratif où j'étais vraiment débordée. Vous m'avez débloqué des trucs c'était énorme ! C'est énorme ce que vous avez réussi à me débloquer. Toute seule je n'aurais jamais réussi. »

*« La stratégie du logement d'abord est efficace pour permettre aux personnes de sortir durablement de la rue même si son effet dépend fortement de nombreux facteurs comme la disponibilité de logements abordables, les flux migratoires ou l'accroissement des situations de grande pauvreté. »*

Sylvain Mathieu

Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement



### Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice  
Tél. 04 93 13 90 67 • [presidence@fondationdenice.org](mailto:presidence@fondationdenice.org)

### Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice  
Tél. 04 97 08 82 30 • [siege@fondationdenice.org](mailto:siege@fondationdenice.org)

[www.fondationdenice.org](http://www.fondationdenice.org)



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par  
l'Union  
Européenne



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.